



Réunion du Comité Directeur – La Vraie Croix – 12 juin 2021

Présents : Bazard Michel, David Gisèle, David Virginie, Douay Maurice, Guichen Julien, Guily Robert, Lalouer Jean-Pierre, Rogue Marie-Pierre, Rogue Michel, Scavennec Armelle

Absents : Palaric Stéphan, Allias Françoise (pouvoir à Bazard Michel), Demelin Bruno (pouvoir à Michel Rogue), Branlant Didier (pouvoir à Michel Rogue), Michel Frédéric (pouvoir à Robert Guily)

Invité présent : CTS, Leparc Pierrick

---=oOo=---

Début réunion : 14h
Clôture réunion: 18h15

---=oOo=---

❖ Approbation PV comité directeur du 27mars 2021 à l'unanimité

❖ Introduction du président

«Bienvenue à tous,

Merci à vous pour votre présence.

Nous allons faire une minute de silence en mémoire de J-Pierre Gréciet et de Monique Lagrange (2 derniers présidents du CRBTA récemment disparus)

Je suis d'un naturel plutôt optimiste, mais je crains malheureusement que cette crise ait des incidences fortes et que les licenciés soient moins empressés à s'engager dans une nouvelle année.

L'impact de cette crise est important sur le monde sportif.

Heureux que quelques clubs (trop peu nombreux) aient profité de l'offre de la FFTA pour étoffer le calendrier des compétitions.

Malheureusement, malgré cela, d'autres continuent d'annuler leurs concours.

J'ai eu un entretien téléphonique avec Benoît Binon sur le fonctionnement du Comité Directeur avec le CTS, sur les aspects fonctionnels (frais de fonctionnement, etc...)

Je lui ai précisé que nous avons pris la décision de ne plus rembourser le téléphone à qui que ce soit et que l'on ne reviendrait pas là-dessus. Le Comité directeur maintient sa décision.

J'ai une réunion du Comité national de validation PSF le jeudi 17 juin au siège de la FFTA »



Courriers reçus

- Courrier du Conseil régional concernant la campagne "Acquisition d'un ensemble de matériels pour le Tir à l'Arc". Une subvention de 4 500€ nous a été attribuée, correspondant à une dépense subventionnable de 9 000€.

Trésorerie

- Présentation des comptes de Didier Branlant.
Rappel : une pièce comptable récapitule les opérations telles que les factures émises et acceptées, les tickets de caisse, les dons, etc. L'intérêt des pièces comptables est d'assurer le bon suivi de la comptabilité de l'association et éventuellement sa transparence.
- Allocation CRBTA aide à l'organisation des championnats régionaux (150€) touchée mais Championnat régional non organisé en 2021: Dinan – DRE, Vannes – Nature, Vitré – 3D.

Balance au 11/06/2021		
	Recettes	Dépenses
Au 11/06/2021	61 383,62 €	18 869,88 €
Résultat : 42 513,74 €		

Compte sur livret CMB	⇒	75 524,36 €
Compte sur livret Librissime	⇒	10 490,00 €
Banque	⇒	4 796,39 €
Chèques non-encaissés	⇒	345,98 €

Campagne ANS 2021

- Les demandes ont été faites en temps et en heure.
- Cependant, pour les actions non abouties en 2020 (projets jeunes et formations concernant les entraîneurs – la formation concernant les arbitres a, elle, été réalisée), les demandes faites pour 2021 ne pourront être éligibles, nous avons reçu les sommes, mais elles n'ont pas été dépensées.
- Au niveau régional, seulement 2 Comités départementaux et 4 clubs ont déposé des dossiers.

Travaux des commissions

• Commission Sportive

- Calendrier – point :
 - ▶ Championnat régional 3D 2021 à Liffré les 09 et 10 octobre :
 - ⇒ adopté à l'unanimité
 - ▶ maintien de Vitré pour le Championnat régional 3D 2022



- ▶ Championnat régional TAE (distances nationales) à Riec sur Bélon le 11 juillet :
 - ⇒ validé à l'unanimité
- Trophée national tir nature de Quimper : attribution de l'allocation de 150€, comme pour un Championnat régional, car cette compétition était sous l'égide du Comité Régional :
 - ⇒ validé à l'unanimité
- Possibilité, à titre exceptionnel, d'attribuer une aide aux clubs qui s'investissent en cette période Covid en maintenant ou ajoutant des compétitions officielles :
 - ▶ Jean-Pierre Lalouer fera la liste des clubs concernés 10
 - ▶ montant : 50€ par club
 - ⇒ validé à la majorité
- Groupe régional jeunes :
 - ▶ il sera composé de 12 minimales maximum
 - ▶ les benjamins seront laissés aux départements
 - ▶ les cadets - juniors seront laissés aux clubs
 - ▶ une journée de détection sera organisée en centre Bretagne (il faudra que les 2 employés du GETA soient disponibles pour cette journée de détection)
 - date envisagée : samedi 23 octobre 2021
 - ▶ création d'un document (carnet de suivi) et élaboration d'une charte sur laquelle les jeunes archers retenus s'engageraient
 - ▶ il est souhaitable que les entraîneurs des clubs puissent venir lors des séances du groupe régional
- ETARB (concerne le tir olympique) :
 - ▶ classement régional chez les jeunes de poussins à cadets : le classement national se faisant sur 1 seul score, il est donc possible de faire ce classement régional cette année
 - ▶ le CRBTA a touché 4500€ du Conseil régional pour l'achat de matériel à hauteur de 9000€, cela concerne 5 à 6 clubs
 - ▶ remise des récompenses (matériel) lors de l'AG du Comité régional le 27/11/21 à St-Pol de Léon, les jeunes seront invités
 - ⇒ validé à l'unanimité
- Poussins
 - ▶ il conviendra de faire un état des lieux en octobre
 - ▶ Championnat de Bretagne poussins pour fin mars 2022 (probablement le samedi 26 ou le dimanche 27)
- Cahier des charges «Championnats de Bretagne»
 - ▶ Championnats régionaux : l'allocation d'aide aux clubs est actuellement de 150€/championnat
 - cette allocation passera à 150€ par jour de championnat à compter de la saison 2022 :
 - ⇒ adopté à l'unanimité
 - J-Pierre Lalouer va compléter le cahier des charges
- Eventuelle participation d'archers appartenant à la fédération de tir libre (FFTL), qui n'a rien à voir avec la FFTA (association ne disposant ni de licences, ni de statuts reconnus par la FFTA) : ces archers ne peuvent participer aux concours sélectifs FFTA.



• Commission structuration-labellisation

- Ouverture de la campagne 2022 en septembre prochain pour l'attribution des labels au 1^{er} janvier 2022.
- Dépôts des demandes à faire jusqu'au 7 novembre.
- Les prérequis (compte-rendu d'AG et projet associatif) seront étudiés par les référents départementaux et validés par ceux-ci.
- Si ces prérequis ne peuvent être confirmés, il sera impossible de poursuivre la demande.
- Exception sera faite cette année pour la saison sportive et la présence aux A.G.
- Après validation par le référent départemental, il ne sera plus possible de retourner en arrière.
- La validation par la commission régionale aura lieu avant le 22 novembre prochain.
- Une réunion régionale sera programmée fin du 3^{ème} trimestre 2021 (avec les référents des CD, de la région et le CTS).

• Commission arbitres

- Ce samedi 12 juin a eu lieu l'examen : 6 candidats (2 ont passé le tronc commun et les 6 l'option cible).
- Répartition des candidats arbitres sur les compétitions à venir.
- Un examen de compétence « run archery » doit être mis en place, mais la date n'est pas prévue pour l'instant.
 - ▶ Il faudra faire une compétition en tant que candidat sur le terrain (à Guilers ou Rennes).
 - ▶ Pour faire cette formation, il faudra également être arbitre actif
 - ▶ Le formateur sera J-Pierre Lalouer
- Défraiement des arbitres – aide du Comité régional :
 - ▶ une étude détaillée a été faite par Robert Guily : la mesure a été chiffrée, les recettes identifiées, les dépenses évaluées
 - ▶ rappel du règlement FFTA
 - ▶ présentation du projet : des modifications ont été apportées, le document remis à jour sera soumis aux membres du Comité directeur et validé lors de la prochaine réunion
 - ▶ la mise en place sera effective au 1^{er} septembre 2021
 - ▶ la communication auprès des arbitres et des clubs sera faite après la validation du Comité directeur.

• Commission Handisport

- Former les dirigeants des clubs et les entraîneurs à l'accueil des personnes en situation de handicap dans leurs clubs.
- Description : organisation d'une «formation-découverte» régionale sur les différentes techniques à mettre en place pour les personnes en situation de handicap.
- L'action voulue par le CRBTA se situe plutôt dans une démarche dite d'inclusion, de faire en sorte que le milieu soit accessible à tous.
- La formation sera assurée par un référent Handicap du CRBTA.
- Fiche handisport (jointe à ce PV)

**• Commission formations**

- Réunion commission formations ce matin.
- Etat des lieux des entraîneurs formés.
- Présentation d'un calendrier prévisionnel.
- Le président rappelle que c'est le GETA qui est l'employeur, qui passe une convention avec le CRBTA. En aucun cas ce n'est le CRBTA ou le CTS qui sont employeurs.

Divers

- Etat des licenciés au 11/06/2021 : 3855 licenciés soit 80% de 2020 (4864) à la date du 11 juin 2020 + 1% depuis 27/03/21 :
 - CD 22 ⇒ 480 soit 70% de 2020 (685) =
 - CD 29 ⇒ 1051 soit 72% de 2020 (1463) +2%
 - CD 35 ⇒ 1166 soit 84% de 2020 (1736) +1%
 - CD 56 ⇒ 857 soit 87% de 2020 (980) +1%

Intervention du CTS

- Il n'est pas possible de faire des animations dans les clubs auprès du public extérieur sans le diplôme approprié (CQP ou autres diplômes professionnels).
- Tous les archers d'un club affilié à la fédération FFTA doivent être licenciés à la FFTA.

--==oOo==--